



# Réserve faunique de Papineau-Labelle

## Chasse au cerf - Saison 2025

### Secteur de chasse no. 652

Superficie du secteur: 15.21 Km<sup>2</sup>

- |  |                                |                          |                            |
|--|--------------------------------|--------------------------|----------------------------|
|  | Chalet                         |                          | Cours d'eau, lac           |
|  | Courbe de niveau intermédiaire |                          | Interdiction de chasser    |
|  | Courbe de niveau maîtresse     | <b>Couvert forestier</b> |                            |
|  | Cours d'eau                    |                          | Aulnaie                    |
|  | Cours d'eau intermittent       |                          | Feuillus (plus de 30 ans)  |
|  | Limite établissement           |                          | Mêlé (plus de 30 ans)      |
|  | Route principale               |                          | Non boisé                  |
|  | Route secondaire               |                          | Régénération (10 - 30 ans) |
|  | Route tertiaire                |                          | Résineux (plus de 30 ans)  |
|  | Chemin forestier <sup>1</sup>  |                          | Tourbière                  |
|  | Secteur de chasse              |                          |                            |

1- Compte tenu de la croissance de la végétation, l'état et l'accessibilité des chemins forestiers peuvent varier d'un secteur à l'autre. La Sépaq n'effectue pas de vérification systématique à ce niveau.

2- Secteur d'intervention forestière cartographié à partir d'une image satellitaire Sentinel-2 de 2024. Présenté à titre indicatif.



**1:20 000**  
 Projection universelle transverse de Mercator (UTM)  
 Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)  
 Quadrillage universel transverse de Mercator de 1 000 mètres  
 Zone 18  
 Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres  
 L'échelle numérique est valide seulement lors de l'impression du document à 100%

**Les routes de la réserve faisant office de frontière entre deux secteurs de chasse font partie intégrante de ces derniers. La chasse est donc permise sur l'emprise de la route (route, fossé, talus) pour les deux secteurs attenants.**

**EN NATURE, MA SÉCURITÉ, C'EST MA RESPONSABILITÉ**

Pour plus d'information, consulter notre site Web à [sepaq.com/securite](http://sepaq.com/securite) Téléchargez la carte Avenza Maps

Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle. Les limites ainsi que toutes autres informations peuvent être modifiées sans préavis.

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentations, certains données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Les secteurs de chasse représentés sur cette carte sont les limites applicables pour la saison 2025. Ces limites ont préférence sur tout autre document.

<b>Données originales utilisées</b>	
Banque de données Sépaq	2024
Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000	2000-2001
Cartes écoforestières	
Peuplement écoforestier	2024

**Source des données utilisées**  
 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
 © Gouvernement du Québec

